socomec
Innovative Power Solutions

2021

Rapport de développement durable

[Déclaration de Performance Extra-Financière]

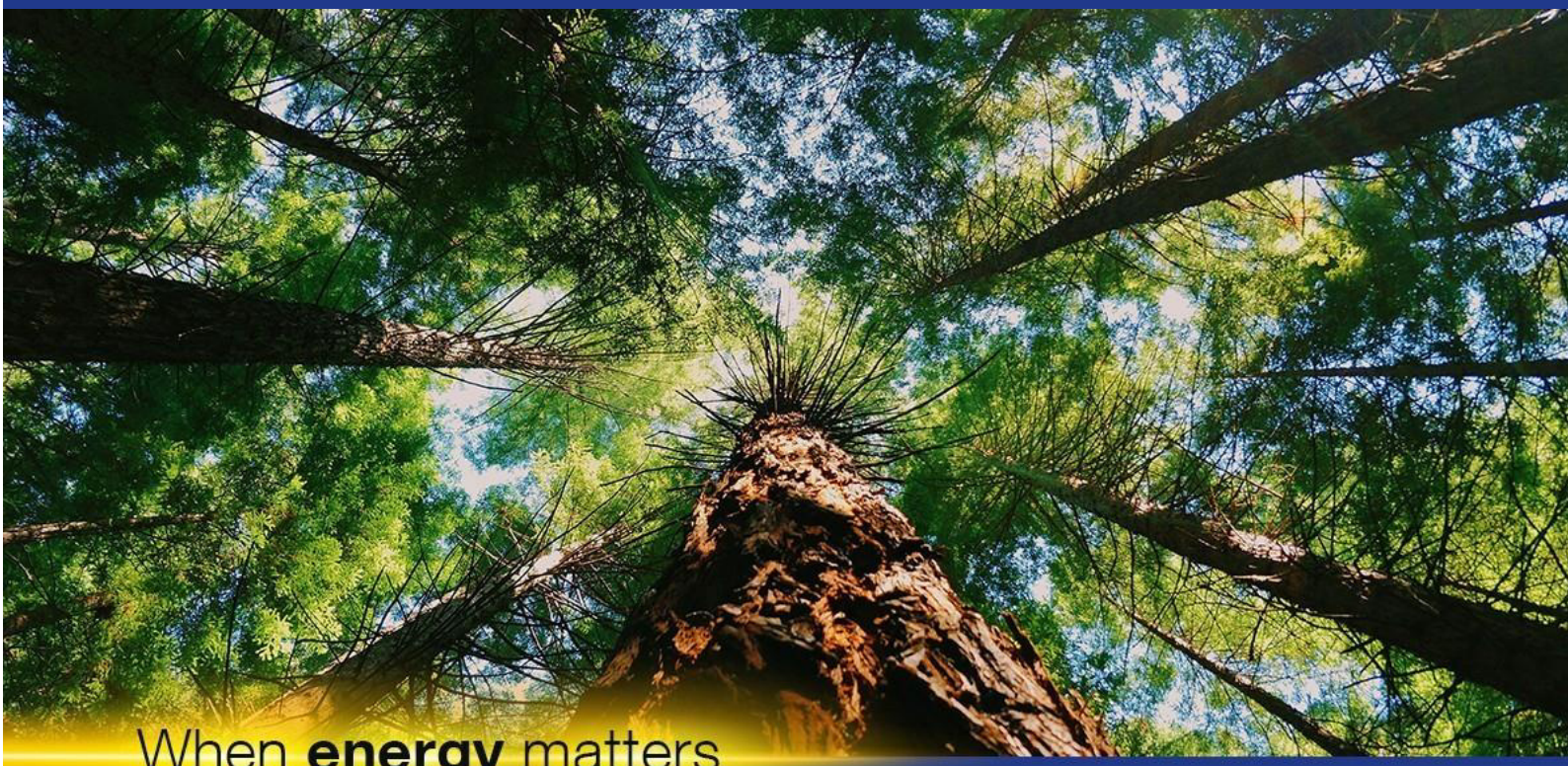

Sommaire

1. ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION GENERALE 4

2. MODÈLE D'AFFAIRES 5

3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, AXE STRATÉGIQUE DE SOCOMEC 8

3.1. Dialogue avec nos parties prenantes 8

3.2. Notre Gouvernance RSE 9

3.3. Notre performance RSE 10

4. AMELIORER BIEN-ETRE ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL 12

Risques extra-financiers identifiés 12

4.1. Notre politique sociale 12

4.2. Qualité de vie au travail (QVT) 13

4.3. Diversité 14

4.4. Formation et développement des compétences 16

4.5. Programme d'intégration 16

4.6. Sensibilisation des collaborateurs à la transition sociale et environnementale 16

4.7. Indicateur de performance sur le progrès social 17

5. GARANTIR LA SANTE ET LA SECURITE DE NOS COLLABORATEURS 18

Risques extra-financiers identifiés 18

5.1. Gouvernance Santé et sécurité 18

5.2. Performance santé et sécurité : engagements du Groupe 19

5.3. Santé au travail et réduction des risques professionnels 20

5.4. Indicateurs de performance sur la santé et sécurité des collaborateurs 22

6. GARANTIR DES ACHATS RESPONSABLES ET ENGAGES 23

Risques extra-financiers identifiés 23

6.1. Notre politique de relations avec nos fournisseurs 23

6.2. Achats responsables 23

6.3. Engagement sur des approvisionnements responsables en minéraux 25

6.4. Indicateur de performance sur les Achats responsables 25

7. RENFORCER LA CONFIANCE ET LA TRANSPARENCE AVEC NOS PARTENAIRES 26

Risques extra-financiers identifiés 26

7.1. Notre politique éthique et conformité 26

7.2. Gouvernance 27

7.3. Garantir l'éthique des affaires dans les échanges avec nos partenaires 28
7.4. Lutte contre l'évasion fiscale 29
7.5. Indicateur de performance sur l'éthique des affaires 29
8. REDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE 30
Risques extra-financiers identifiés 30
8.1. Notre politique environnementale 30
8.2. Vers 100 % de nos sites industriels certifiés ISO 14001 31
8.3. Diminuer notre empreinte carbone 31
8.4. Des bâtiments à haute performance énergétique 31
8.5. La collecte et le tri des déchets industriels 33
8.6. Plan de mobilité 34
8.7. Indicateurs de performance sur l'environnement 34
9. PROMOUVOIR L'ECOCONCEPTION ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE 35
Risques extra-financiers identifiés 35
9.1. Notre politique d'écoconception 35
9.2. Substances dangereuses 36
9.3. Recyclage et valorisation des produits 37
9.4. Impact environnemental des produits 38
9.5. Engagement sociétal dans l'écoconception 39
9.6. Indicateur de performance sur les produits 40
10. ENGAGEMENT SOCIÉTAL 41
ANNEXES 43
RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT 44

1. ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION GENERALE

« Le sujet du développement durable revêt une grande importance pour Socomec.

C'est une réalité qui a toujours guidé son développement, tout au long de son histoire et de ses 100 ans d'existence. Cela fait partie de l'ADN et de la culture que nous partageons. Notre politique de développement durable est d'ailleurs reconnue à l'échelle internationale. En effet, SOCOMEC fait partie des 5% des 80 000 entreprises mondiales les mieux notées par ECOVADIS, une agence qui évalue la performance en développement durable. Mais, c'est ce qui est le plus important, nous prenons des engagements et nous les tenons au travers d'actions concrètes.

Nous souhaitons à présent aller plus loin en inscrivant la RSE au cœur de la stratégie du Groupe. C'est une attente partagée par nos Actionnaires au nom des principes et valeurs qu'ils soutiennent et les collaborateurs en quête de sens. C'est également une valeur ajoutée pour nos partenaires commerciaux, eux-mêmes engagés dans des démarches durables.

C'est une belle opportunité pour nous tous et pour notre Groupe, c'est une source d'innovation à même de générer un impact positif sur notre mode de vie, la société et l'environnement. »

Renouvellement de l'engagement du Président Directeur Général de SOCOMEC envers les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Dès 2003, nous avons adhéré au « Global Compact », le pacte international des Nations Unies prenant en compte les impacts sociaux et environnementaux de la mondialisation ; Les Comités de Direction et moi-même sommes résolument engagés dans cette démarche.

Socomec renouvelle son engagement envers les 10 principes du Pacte Mondial pour l'année 2021.

Ivan STEYERT, Président Directeur Général du groupe SOCOMEC

Benfeld, le 12 avril 2022

COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS

UN GLOBAL COMPACT

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en oeuvre des Dix principes du **Global Compact des Nations Unies** et soutenant les objectifs des Nations Unies.

Nous apprécierions vos commentaires sur son contenu.

2. MODÈLE D'AFFAIRES

UN CONSTRUCTEUR INDÉPENDANT

CRÉATION EN **1922**

3 731 COLLABORATEURS

12 SITES INDUSTRIELS

28 FILIALES ET IMPLANTATIONS COMMERCIALES

QUI SOMMES-NOUS ?

« Un groupe international avec la culture et les valeurs d'une entreprise familiale »

- Qui vise une **croissance durable** dans le respect des personnes, de la société et de son environnement
- Qui, fort de son indépendance financière, investit dans ses activités sur la base d'une **vision à long terme**
- Qui revendique des valeurs fortes et partagées par l'ensemble des acteurs de l'entreprise : **Responsabilité - Ouverture - Engagement**
- Qui cultive l'**innovation**, son **expertise** et ses **compétences** pour garantir la création de valeur auprès de ses clients

NOS MARCHÉS

CENTRES DE DONNÉES

SANTÉ

INDUSTRIE

BÂTIMENTS

ÉNERGIE

INFRA-STRUCTURES

NOTRE MISSION

Garantir la **performance** des installations électriques, partout où elle est **critique**

NOTRE EXPERTISE : INNOVATIVE POWER SOLUTIONS

POWER SWITCHING

POWER MONITORING

POWER CONVERSION

ENERGY STORAGE

EXPERT SERVICES

NOS 3 FONDAMENTAUX

CLIENT

Placer la **satisfaction des clients** au cœur de nos activités, dans tous les secteurs de l'entreprise

INNOVATION

Investir dans l'**innovation** pour répondre aux défis d'avenir posés par la transition énergétique et la révolution digitale

PEOPLE

Développer **les talents et compétences** pour renforcer notre capacité d'innovation, notre expertise et notre performance

NOTRE VOCATION

« Un constructeur de biens d'équipements électriques spécialisé dans la performance énergétique des réseaux électriques basse tension »

NOS 5 PRIORITÉS STRATÉGIQUES

1. Investir de façon sélective sur les **marchés à fort potentiel**, en combinant croissance organique et croissance externe
2. Suivre une stratégie d'**offre différenciée et compétitive,** adaptée à nos principaux marchés
3. Développer la **culture de la performance** : Management, Leadership, Organisation
4. Accélérer la **transformation numérique** dans tous les secteurs de l'entreprise
5. Faire évoluer nos **business models** : Distribution, Services, Systèmes et Solutions, Partenariats & Alliances

NOTRE SAVOIR-FAIRE

« Socomec est spécialisé dans la **sécurité**, le **contrôle**, la **disponibilité**, la **continuité**, la **qualité** et l'**efficacité** des installations électriques basse tension »

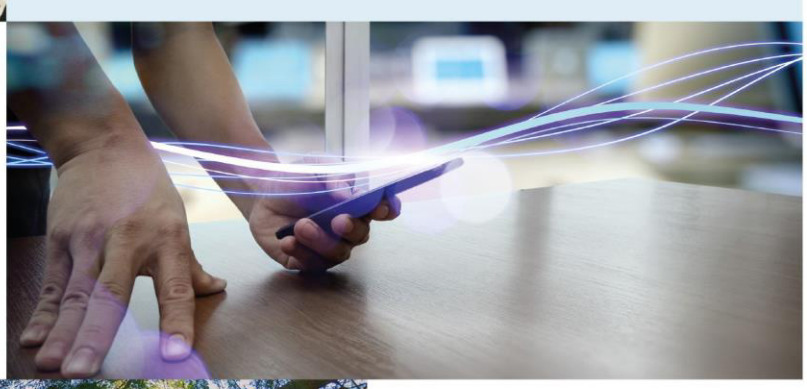

NOTRE ENGAGEMENT

WE SUPPORT
UN GLOBAL COMPACT

Membre adhérent au Global Compact depuis 2003

SOCOMEC “PULL MANAGEMENT SYSTEM”

Le client au centre de notre production

The customer at the centre of our production processes

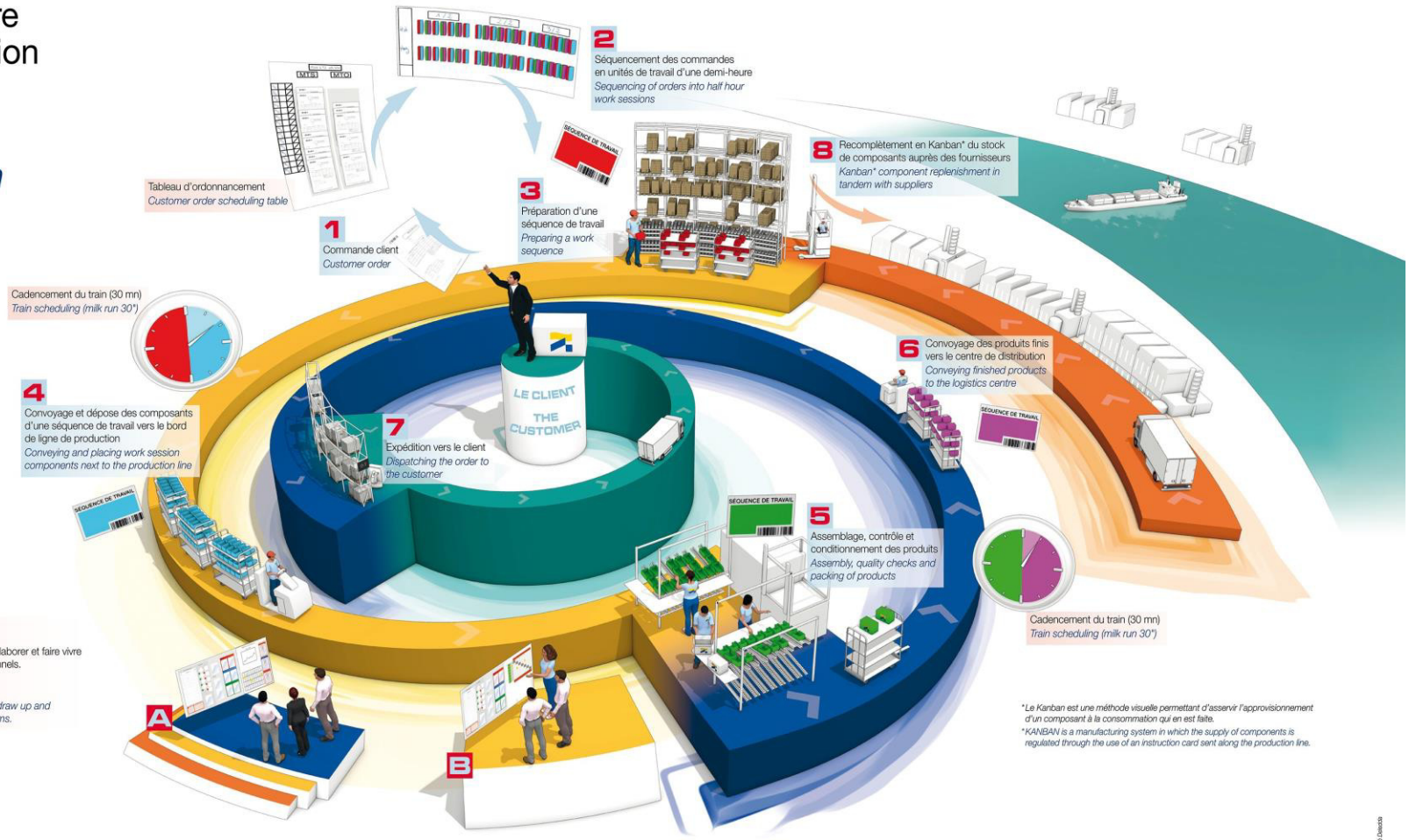

A

Équipe de progrès du Comité de direction du site
Mission : assurer la disponibilité, l'écoute et le support nécessaire aux équipes terrain pour la réussite collective.

Site BOD progress team
Task: ensure the necessary availability, attentiveness and support for the "in-field" teams for collective success.

B

Équipes de progrès terrain
(une équipe par unité autonome de production)
Mission : coordonner les actions des différents services, élaborer et faire vivre les standards de travail, résoudre les problèmes opérationnels.

In-field progress teams
(one team per autonomous production unit)
Task: coordinate actions from the different departments, draw up and implement working standards, resolve operational problems.

*Le Kanban est une méthode visuelle permettant d'asservir l'approvisionnement d'un composant à la consommation qui en est faite.
*KANBAN is a manufacturing system in which the supply of components is regulated through the use of an instruction card sent along the production line.

Illustration Jean-André Delecroix

socomec
Innovative Power Solutions

3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, AXE STRATÉGIQUE DE SOCOMEC

3.1. Dialogue avec nos parties prenantes

Les attentes de nos parties prenantes (collaborateurs, clients, fournisseurs, auditeurs, candidats) sont croissantes et de plus en plus pointues

Nous constatons en particulier une augmentation des exigences à long terme émanant de nos grands comptes internationaux : Ils nous impliquent dans la réalisation de leurs objectifs environnementaux et sociétaux à échéance et souhaitent réaliser davantage d'audits RSE sur nos sites.

De plus, nous sommes à l'écoute des collaborateurs qui remontent des idées à l'occasion d'événements dédiés à la sensibilisation au développement durable, par exemple la Sustainability Week. Mais aussi à travers les différents comités et référents qui sont intégrés dans l'organisation du Groupe et sont à l'écoute des collaborateurs : à la fois sur des thématiques sociales les concernant mais aussi des demandes d'amélioration sur les procédés environnementaux etc.

Socomec est également présent dans des groupes de travail en lien avec le Gimelec, la FIIEC et des groupes locaux tel que Build & Connect.

Enfin, fin 2021, la RSE a été intégrée en tant que nouvel axe dans la stratégie Groupe. Elle a été co-construite avec nos différents départements afin de créer un réel engagement de la part de nos collaborateurs et de mener à bien notre politique responsable.

3.2. Notre Gouvernance RSE

Le service RSE élabore et coordonne la stratégie de développement durable à l'échelle du Groupe. Avec des missions croissantes et une coordination de projets transverse, il s'est récemment agrandit et s'appuie sur :

- un réseau de référents RSE pour la collecte de données,
- des comités thématiques pour contribuer à l'élaboration et le déploiement de la stratégie RSE et des plans d'actions (comité éthique, environnement)
- différents départements tels que HSE, les achats, NBFM, les RH pour la co-construction des stratégies RSE,
- le Comité de Direction pour évaluer la stratégie de développement durable et l'aligner avec celle de l'entreprise.

Référents RSE

La coordination des projets RSE et le pilotage des indicateurs RSE du Groupe requièrent une collecte de données régulière de tous les sites de production et filiales. Cette remontée d'information est également précieuse afin d'identifier des spécificités règlementaires et culturelles qui impactent la stratégie RSE et traduire des attentes de parties prenantes internes et externes.

Nous avons identifié un ou plusieurs référents RSE par site industriel et filiale du Groupe. Nous comptons également sur des référents « corporate » qui répondent à des thématiques transversales cadrées par des politiques au niveau du Groupe : Ecoconception des produits, santé et sécurité des collaborateurs, gestion des déchets etc. Nous établissons ainsi un maillage de correspondants/référents par domaine sur tous les sites.

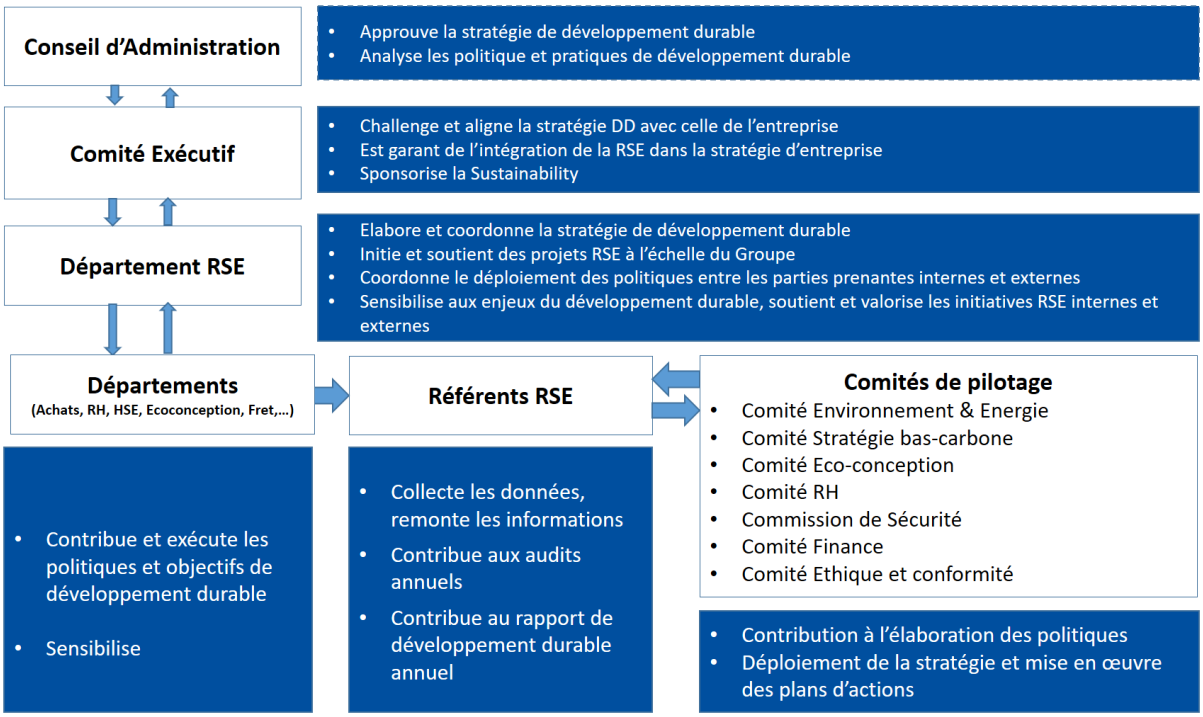

3.3. Notre performance RSE

Axe stratégique	Risques	Indicateur	Résultats et périmètres * 2020	2021	Variation
Améliorer le bien-être et la qualité de vie au travail	Climat social dégradé, discriminations, inégalité dans les offres d'opportunités, démission et désengagement des employés	Taux d'absentéisme	3,0 % **hors filiales commerciales internationales et site de production chinois SUKE*	2,5 % **hors filiales commerciales internationales*	**- 0,5 %**
Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs	Mauvaises conditions de travail, accidents du travail, maladie professionnelle, Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), Risques Psycho-Sociaux (RPS)	Taux de fréquence des accidents du travail	6,16% **hors filiales commerciales internationales*	4,90 %	**- 1,26 %**
		Taux de gravité des accidents du travail	0,29% **hors filiales commerciales internationales*	0,19 %	**- 0,1 %**
Garantir des approvisionnements responsables et engagés	Pratiques sociales, environnementales et éthiques dans la supply chain contraires aux valeurs de Socomec,	Taux de chiffre d'affaires couvert par des fournisseurs signataires du code de conduite	56 % **Fournisseurs couvrant 73 % du chiffre d'affaires de Socomec*	84 % **Fournisseurs couvrant 85 % du chiffre d'affaires de Socomec*	**+ 28 %**
Renforcer la confiance et la transparence avec nos partenaires	Actes de corruption, conflits d'intérêts, trafic d'influence, pratiques anticoncurrentielles, paiements de facilitation, fuite d'informations	Taux de collaborateurs formés sur la politique éthique et conformité	N/A	81,2% **hors Algodue, Boltswitch, Powersmiths et CCS*	N/A

Réduire notre empreinte environnementale 	Risque de contribution au changement climatique, pollution, coûts financiers et conséquences juridiques, Coûts énergétiques supplémentaires	Taux de valorisation des déchets	73,0 % **hors filiales commerciales internationales et hors site de production américain CCS*	73,4 % **hors filiales commerciales internationales et hors site de production américain CCS*	**+ 0,4 %**
		Taux d'énergie renouvelable dans la consommation électrique totale	N/A	12 % **hors filiales commerciales internationales*	N/A
		Taux de sites industriels certifiés ISO 14001	42% **hors filiales commerciales françaises et internationales*	42 % **hors filiales commerciales françaises et internationales*	0
Promouvoir l'efficacité énergétique 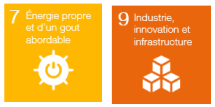	Risque de contribution au changement climatique par la production et l'utilisation des produits du Groupe. Raréfaction de matières premières, non-conformité de composants et prestations par rapport aux normes, législations	Taux de chiffre d'affaires réalisé par des gammes de produits manufacturés couvertes par un PEP	N/A	54,7 % **hors CCS, Boltswitch, Powersmiths, Algodue, TCT (pour ces entités, les produits de la marque Socomec sont pris en compte)*	N/A
		Taux de chiffre d'affaires réalisé par des gammes de produits de négoce couvertes par un PEP	N/A	9 %	N/A

4. AMELIORER BIEN-ETRE ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Risques extra-financiers identifiés

Les conditions de travail matérielles ou relationnelles, perçues comme défaillantes, peuvent inciter certains collaborateurs à quitter l'entreprise. Les facteurs de risques sont les suivants :

- Mauvaises conditions de travail (rythme, horaire, autonomie et délégation, relations de travail…) ou manque de modernité de ces conditions de travail,
- Manque d'écoute et prise en compte insuffisante des aspirations professionnelles, en particulier en matière de développement de compétences et de prises de responsabilités,
- Communication et accès à l'information défaillants,
- Insuffisante prise en compte des besoins quotidiens, des irritants et autres soucis, qui amènent une lassitude.

4.1. Notre politique sociale

Attachée à un contrat social équitable et ouvert à toutes les cultures sans discrimination, Socomec s'engage à :

- Instaurer des relations de travail favorisant l'initiative et l'engagement des collaborateurs :
  - par un management bienveillant développant l'intelligence relationnelle,
  - par l'amélioration continue des organisations et des méthodes de travail,
  - par l'association des collaborateurs à la réussite de l'entreprise.

- Valoriser les ressources humaines en maximisant l'employabilité des personnes :
  - par une politique de formation ambitieuse,
  - par une gestion des compétences motivante.

- Respecter les personnes, leurs conditions de travail, leur sécurité et leurs droits partout où nous sommes implantés :
  - par une politique de sécurité/santé ambitieuse,
  - par un dialogue social ouvert et constructif,
  - par l'égalité des chances pour tous les collaborateurs.

Cette politique contribue aux Objectifs de Développement Durable 3, 5 et 8.

Objectifs 2022 : formalisation de la politique Diversité, Equité et Inclusion (DE&I) avec construction d'un plan d'action à horizon 2025.

4.2. Qualité de vie au travail (QVT)

Favoriser un équilibre de vie

Le bien-être de ses collaborateurs constitue une des priorités du Groupe.
Vingt accords collectifs sur le temps de travail, la gestion des emplois et des parcours professionnels, le dialogue social, la parentalité, le télétravail, la conciliation vie professionnelle / vie personnelle et l'égalité femme/homme, etc ont été signés en 2021.
Socomec et les partenaires sociaux développent ces thématiques au sein de l'entreprise pour aider les collaborateurs à trouver un équilibre de vie.

Socomec SAS France a privilégié le principe de l'expérimentation participative, que cela soit sur des thèmes tels que les horaires en atelier ou le télétravail. Avant de mettre en place de manière pérenne un dispositif, une négociation s'ouvre pour définir l'accord cadrant l'expérimentation. Cela permet d'impliquer les salariés, de tenir compte de leurs retours d'expériences, etc.

La QVT fait l'objet de plans d'actions sur chaque site afin de développer les meilleures opportunités, tenant compte des aspirations, de la culture ou encore des possibilités légales, dans tous les pays où est implanté le Groupe.

Objectif 2022 :

- Déploiement d'une enquête d'engagement des collaborateurs suivie de la mise en place de plans d'actions.
- Construction d'un tableau de bord consolidé Groupe QVT

2021 : Accord sur le télétravail (périmètre France)

Le télétravail s'est considérablement développé depuis 2 ans, à la faveur du contexte de crise sanitaire. L'intérêt et les limites de cette forme d'organisation du travail pour l'entreprise et pour beaucoup de nos collaborateurs ont ainsi été identifiés.
En 2021, une concertation avec les partenaires sociaux sur l'accord télétravail arrivant à échéance a permis d'élargir les possibilités de recours à cette forme de travail.
Les collaborateurs, dont le poste occupé est compatible, peuvent ainsi télétravailler à hauteur de 2 jours par semaine (hors conditions sanitaires exceptionnelles). Les jours télétravaillés sont accompagnés d'un défraiement forfaitaire.

Sur le site de TCT, un accord a également été signé en 2021 avec un total de 22 jours par an.

Pratiques culturelles et sportives

De plus, Socomec encourage ses collaborateurs dans leurs pratiques sportives, culturelles et artistiques.
Le Comité Social et Economique (CSE) soutient de nombreuses associations internes animées grâce à l'engagement des collaborateurs : ils peuvent exercer leurs passions entre midi et quatorze heures, profiter d'une pause. Les activités culturelles et sportives favorisent la rencontre entre collaborateurs appartenant à d'autres services. Socomec a mis à disposition le « Relais des Energies », un bâtiment équipé de plusieurs salles permettant aux sportifs, mélomanes ou encore jardiniers d'exercer leur loisir.

Améliorer la QVT sur les sites de production

Sur nos sites industriels, différents processus permettent d'améliorer la qualité de vie au travail et de lutter contre l'absentéisme :

- Processus d'accueil dédié aux nouveaux collaborateurs (journée d'accueil, formation à la sécurité, remise d'un livret d'intégration, parcours onboarding)
- Prise en compte des contre-indications médicales,
- Amélioration continue de l'ergonomie des postes de travail (éclairage adapté, tapis antifatigue, extraction-filtration de l'air pollué, réduction du port de charge …),
- Sensibilisation portant sur l'ergonomie et la prévention du risque TMS
- Organisation de cellules d'écoute permanentes,
- Travail sur la polyvalence,
- Systèmes de pause adaptés aux besoins,
- Entretiens suite à une absence.

Action 2021

Aménagement d'un espace vert et d'espaces collectifs sur les sites en Alsace, en France (cafétéria, salles de pauses avec vue et accès sur l'espace vert, salles de réunions lumineuses avec également des efforts importants faits sur l'acoustique).

4.3. Diversité

En France, une Commission « Qualité de Vie au Travail » (QVT) établit un plan d'action annuel lié à l'accord égalité femme/homme et qualité de vie au travail. Dans ce cadre, elle participe à l'organisation d'événements comme la semaine dédiée à la conciliation vie privée / vie professionnelle dans un passé récent.

La France a également signé la Charte de la Diversité en s'engageant sur une démarche volontariste, afin de déployer des actions concrètes et progresser par des pratiques innovantes. Au-delà de la gestion des Ressources Humaines, la diversité irrigue toutes les activités de l'organisation en associant l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires. Faisant du management inclusif et respectueux des différences individuelles un levier de cohésion et de bien-être au travail, la diversité est source de performance économique et sociale.

Les actions sont généralement portées par des acteurs divers dans le Groupe et sur leurs périmètres correspondants. Dans un souci d'homogénéisation et pour rendre les actions portées dans les filiales mondiales, une politique Diversité, Equité et Inclusion (DE&I) est en cours de formalisation en 2022. Elle permettra de faire un état des lieux des actions organisées dans tout le Groupe et de construire un plan d'action Groupe à l'horizon 2025.

Recrutement

Le Groupe a rédigé une charte qui a pour objectif de définir les principes déontologiques et méthodologiques que s'engagent à respecter nos équipes de recrutement ainsi que tout intervenant extérieur susceptible de mener tout ou partie d'un recrutement pour le compte de Socomec : sélection de candidatures, évaluation de candidats et traitement des réponses…
Nos équipes de recrutement sont formées à la lutte contre la discrimination et ont notamment pour objectif de lutter contre les préjugés et stéréotypes.

Egalité Femmes/Hommes

En 2021, le Groupe a obtenu un index égalité Homme/Femme 87/100 (périmètre Socomec SAS France). Cette note ainsi que le plan d'action négocié avec les partenaires sociaux lors des discussions sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail nous poussent à poursuivre nos efforts en la matière.

Les 5 critères de progression retenus dans l'accord pour l'égalité F/H:

- Avoir une gestion non discriminatoire des rémunérations,
- Développer la mixité des métiers, notamment avec des plans d'action au niveau du recrutement,
- Accompagner la parentalité et améliorer la conciliation entre vie privée et vie professionnelle (obligation d'augmentation s'appliquant aux salariées revenant de congé maternité),
- Améliorer les conditions de travail,
- Garantir l'égal accès à la promotion professionnelle (représentation des deux sexes dans les 10 + fortes rémunérations).

La représentation des deux sexes dans les plus hauts postes à responsabilité du Groupe a été formellement identifiée comme un axe d'amélioration majeur.

Inclusion des jeunes

Socomec a à cœur d'attirer les jeunes générations afin de favoriser le travail intergénérationnel et d'accueillir la créativité et l'innovation au sein de son Groupe.

Socomec SAS France favorise la découverte des métiers dans l'industrie par :

- L'organisation de visites sur site,
- La présentation de nos métiers auprès d'écoles dans le cadre de forums ou salons de recrutements,
- L'accueil de stagiaires (dont stages de découverte de 3ème et de réinsertion professionnelle) et alternants.

Depuis plusieurs années, Socomec propose à ses stagiaires une évaluation de leur expérience au sein du Groupe par le biais du questionnaire HappyIndex®Trainees, proposé par le label Choosemycompany. Ce classement valorise les sociétés qui soignent l'accueil, l'accompagnement et le management auprès de leurs stagiaires et alternants.
En 2021, près de 83% des stagiaires ont participé à l'évaluation de Socomec. Le Groupe obtient une note globale de 8,68 / 10 avec un taux de recommandation à 93,2 % et se place ainsi 9ème sur 53 dans le classement des entreprises qui accueillent 50 à 99 stagiaires.

4.4. Formation et développement des compétences

Socomec cultive le développement de compétences de ses talents via quatre axes :

- **Une offre de formation lisible, orientée « métier ».** Passer d'une offre de formation exclusivement technique à des cursus orientés « Métier » ou « Managers », développant toutes les compétences nécessaires à l'activité (technique, marché, outils, comportemental…),
- **Des méthodes pédagogiques nouvelles.** Passer d'un enseignement classique en présentiel à une approche mixte (digital/présentiel) ; développer de nouvelles méthodes pédagogiques : moments de partage du savoir, jeu (serious game), classes virtuelles, hackathon, tutorat, suivi longitudinal ou diversification des contenus (videocast, tutoriel, e-learning, podcast…),
- **L'apprenant au cœur du dispositif.** Cibler les profils et les compétences cibles, évaluer les compétences des experts, les aider à se développer tout au long de l'année, leur permettre de développer l'auto-apprentissage, leur offrir des environnements présentiels conviviaux et digitaux de grande qualité, être accompagnés par leur manager dans le développement de leurs compétences,
- **La formation pour tous.** Délivrer des formations dans toutes les filiales et pour tous les collaborateurs.

4.5. Programme d'intégration

Pour tout nouvel arrivant, le Groupe déploie une expérience d'accueil systématique, appelée « programme Onboarding Experience » : le nouveau collaborateur bénéficie, au cours des premiers mois, de rendez-vous de formations (pour la plupart en e-learning), de rencontres et de visites. Chaque nouveau collaborateur peut ainsi acquérir le même niveau fondamental de connaissances et d'attitudes pour devenir un membre impliqué du Groupe.

4.6. Sensibilisation des collaborateurs à la transition sociale et environnementale

Socomec poursuit une démarche de sensibilisation du plus grand nombre à des problématiques touchant le milieu du travail, au-delà des considérations opérationnelles inhérentes au poste de chacun.

Sustainability Week

Depuis plusieurs années, Socomec organise un événement de sensibilisation au développement durable pour les collaborateurs en France (Alsace). En 2021, cet événement s'est étendu tant dans son contenu que dans son périmètre. Ainsi, les collaborateurs du Groupe ont bénéficié d'un parcours pédagogique digital d'une semaine pour découvrir différentes thématiques : changement climatique, les actions RSE chez Socomec, bien-être au travail, alimentation, production et consommation durables. L'objectif est d'apporter à toutes et tous un socle de connaissances commun sur la RSE et de renforcer leur engagement.

Objectif 2022 : A l'occasion du centenaire du Groupe, les collaborateurs seront invités à relever des challenges ensemble sur la base de 5 thématiques. La RSE constitue une des cinq thématiques. Les objectifs de la Sustainability Week pourront ainsi être poursuivis.

Semaine de sensibilisation contre le sexisme

Cette première édition a invité les collaborateurs de Socomec SAS à réfléchir aux actes sexistes au travail et aux stéréotypes qui impactent la vie professionnelle. Une conférence et des quizz tout au long de la semaine ont mis en avant les points clés du sexisme en France.

Journée internationale des femmes ingénieures

La nouvelle Journée Internationale des femmes ingénieures (23 juin) met en lumière la place des femmes dans le domaine de l'ingénierie et pousse les nouvelles générations à se lancer dans la course.

Cette journée est en cohérence avec les actions mises en place par Socomec pour l'égalité Femmes / Hommes. En 2021, quatre femmes ingénieures chez Socomec ont pris la parole pour présenter leurs parcours et leurs points de vue sur leur métier. Ces interviews écrits et filmés ont été valorisé auprès des collaborateurs de Socomec et à l'externe sur les réseaux sociaux.

De même, des collaborateurs de l'entité TCT participent à des rencontres et échanges avec des collégiens avec l'association « elles bougent » pour lever les aprioris et sensibiliser les jeunes femmes aux carrières d'ingénieures, notamment dans l'industrie.

4.7. Indicateur de performance sur le progrès social

Enjeux	Indicateurs	2020	2021	Variation
Social	Taux d'absentéisme	3,0 % **hors filiales commerciales internationales et site de production chinois SUKE*	2,5 % **hors filiales commerciales internationales*	**- 0,5 %**

5. GARANTIR LA SANTE ET LA SECURITE DE NOS COLLABORATEURS

Risques extra-financiers identifiés

Au sein du Groupe Socomec, les principaux dangers pour la santé et la sécurité sont liés à la circulation routière ou d'engins, à l'électricité et à la manutention manuelle ou mécanique.

Les indicateurs du Groupe (taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail) sont inférieurs aux chiffres de la profession et la recherche d'amélioration est constante.

Afin d'évaluer plus finement les sites industriels, une grille a été créée sur le modèle de l'outil GP SST de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) :

- Analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles,
- Vérifications périodiques et maintenance des équipements,
- Attitude de l'entreprise vis-à-vis des sous-traitants,
- Attitude de l'entreprise vis-à-vis des travailleurs temporaires,
- Préparation et organisation du travail,
- Santé au travail,
- Réalisation et mise à jour de l'évaluation des risques professionnels (EvRP) et du plan d'action,
- Programme de formation et compétences sauveteur et secouriste du travail (S&ST),
- Responsabilités, communication et implication des salariés,
- Pratiques managériales de prévention,
- Maîtrise du risque incendie,
- État général des bâtiments.

5.1. Gouvernance Santé et sécurité

La politique santé et sécurité du Groupe, intégralement revue en 2021, définit les engagements de Socomec pour promouvoir l'amélioration de la santé physique et mentale et de la sécurité de l'ensemble de ses collaborateurs.

Le Groupe respecte rigoureusement les exigences réglementaires et les attentes de ses différentes parties prenantes.

Le respect de ces exigences repose sur une veille réglementaire trimestrielle et le suivi des plans d'action en partenariat avec toutes les parties intéressées.

Le plan HSE est défini, mis en œuvre, actualisé et diffusé annuellement. Il est basé sur les exigences légales et autres exigences auxquelles le Groupe doit se conformer, ainsi que sur les risques et pistes d'amélioration identifiés.

L'évaluation des risques professionnels est régulièrement mise à jour. Elle prend en compte les risques existants dans les locaux et ceux induits par l'activité de travail des salariés amenés à se déplacer sur d'autres sites.

Les mesures et actions correctives nécessaires sont rapidement identifiées grâce :

- A la mesure permanente de la performance santé et sécurité

- Aux audits HSE réguliers, pilotés par les différents départements Ces audits font l'objet de plans d'action dont l'avancement est vérifié.
- A l'analyse systématique des accidents, incidents et situations dangereuses ,
- Aux vérifications périodiques et non périodiques des infrastructures et matériels

Une procédure de gestion de crise est en place : les situations d'urgence potentielles ainsi que les moyens pour y répondre sont identifiés.

Différentes plateformes d'échanges permettent de partager les bonnes pratiques, retours d'expérience et difficultés rencontrées sur chacun des sites.
Sur les sites français, le Service Conseil Inspection Maintenance (CIM) a obtenu la certification MASE (Manuel d'amélioration sécurité - santé - environnement des entreprises). Ce système de management garantit durablement la sécurité, la santé des salariés et la protection de l'environnement (SSE). Cette certification est imposée par certains clients pour la réalisation des activités de maintenance et de dépannage.

Cette politique contribue à l'Objectifs de Développement Durable 3.

5.2. Performance santé et sécurité : engagements du Groupe

Culture de prévention

Le développement de la culture de sécurité est l'un des axes clés du plan santé et sécurité de Socomec.
Le Groupe exige de la part des collaborateurs, sous-traitants et visiteurs qu'ils suivent les procédures de travail établies afin d'assurer leur santé et leur sécurité et celles de leurs collègues.

Prévention des accidents du travail et des presqu'accidents

Les presqu'accidents sont autant d'opportunités de travailler à empêcher la survenance d'un vrai accident. Socomec favorise les remontées des situations dangereuses sur le terrain.
L'un des objectifs de cette approche est de promouvoir la démarche de déclaration et de rendre visibles les actions menées. Elle permet également de renforcer le suivi des actions et de s'assurer que ces dernières suppriment ou réduisent le risque au maximum.

En partenariat avec des membres de la CSSCT et des collaborateurs, l'offre des EPI (Equipements de Protection Individuelle) mis à disposition des personnels des sites français est régulièrement renouvelée.

Un nouvel outil de gestion des chaussures de sécurité, vêtements de confort et des vêtements de travail est en place depuis 2020 afin de simplifier le processus de commande de ces matériels.

Nous renforçons continuellement les vérifications périodiques et non périodiques sur nos sites.

Formations à la sécurité

Socomec accorde une place primordiale à la sensibilisation et à la formation à la sécurité de ses collaborateurs (formations e-learning développées en interne, reporting sécurité, diffusion de flash info suite à la remontée d'une situation dangereuse, affichage des consignes de sécurité…). Des programmes de formation sont lancés tous les ans.

Le Groupe s'assure notamment que chaque collaborateur affecté à un poste de travail ait reçu un niveau d'information et de formation suffisant à la sécurité. Ceci afin de préserver sa santé et son intégrité physique, ainsi que celle des collaborateurs travaillant à ses côtés.

Sur les sites français, la formation sécurité dédiée aux nouveaux embauchés se déroule en deux temps :

- Formation sécurité au poste de travail, dès l'arrivée du nouvel embauché,
- Formation « notions de base en sécurité » sous format e-learning proposée au nouvel embauché. Des parcours spécifiques adaptés aux différents métiers ont été créés.

Actions phares de 2021

La première édition de la Safety Week s'est organisée au siège. Détection des risques, ergonomie au travail ou encore relaxation par la respiration : chaque jour, une nouvelle thématique a été abordée.

Lancement d'audits terrain mensuels sur les sites en Asie : cette démarche permet de renforcer la remontée et le traitement de situations dangereuses.

Objectifs 2022 :

- Création de fiches de sécurité pour les équipements à risque utilisés sur les sites en Asie.
- Promotion de la déclaration de situations dangereuses et de presqu'accidents sur l'ensemble des sites industriels.
- Organisation d'un quart d'heure sécurité sur les périmètres les plus à risque.

5.3. Santé au travail et réduction des risques professionnels

Risque chimique

L'inventaire des produits chimiques est régulièrement mis à jour et les Fiches de Données de Sécurité (FDS) sont mises à jour annuellement par une société spécialisée.
L'un des objectifs du Groupe est de substituer les produits chimiques dangereux qui peuvent l'être et de réduire au maximum le nombre de références de produits chimiques utilisés sur les différents sites.

Incendie

Des exercices incendie sont régulièrement organisés sur les différents sites industriels. Ponctuellement, des manœuvres incendie sont également réalisées avec des services de secours extérieurs. Ces exercices permettent de repérer des axes d'amélioration en matière de sécurité incendie.

Risques liés aux champs électromagnétiques

Des campagnes de mesure des champs électromagnétiques sont régulièrement menées à Huttenheim / Benfeld. Des actions de prévention sont menées dès que nécessaire.

Risques machines et équipements

Le projet de mise en conformité des parcs machines est en cours. La phase 1 consiste à effectuer une cartographie complète des parcs intégrant notamment les informations suivantes : déclaration CE, notice d'instruction, plans et schémas, rapport de vérification…La phase 2 du projet a été démarrée en 2020.

Ergonomie

Le plan d'amélioration de l'ergonomie des postes de travail est suivi et décliné sur certains des sites industriels du Groupe.
Les budgets « conditions de travail » équipements et bâtiments sont régulièrement suivis.
Dans le cadre du projet industriel Socomec Pull Management System (SPMS), une sensibilisation à la sécurité, à l'ergonomie et à l'environnement a été lancée pour les collaborateurs ouvriers des sites de production tunisien et alsaciens.

L'ergonomie des postes de travail a été cartographiée sur certains sites.

Une action a été conduite afin de soulager et réduire les troubles musculo-squelettiques : les collaborateurs en production et à la supply chain des sites alsaciens peuvent bénéficier de soins shiatsu. Des bracelets épicondyliens sont également à leur disposition.

Risques psychosociaux (RPS)

Depuis 2015, Socomec s'est lancée dans une démarche de prévention contre les RPS afin de diminuer les sources de risques et d'accompagner les personnes en souffrance. Cette dernière se décline en trois axes :

- Prémunir à la source pour réduire, voire éliminer les facteurs de RPS,
- Sensibiliser l'encadrement à la détection des RPS,
- Traiter rapidement les situations critiques.

Le COPIL RPS a établi un plan d'action en partenariat avec le CSSCT, la Direction et le cabinet DeFacto, qui a mené le diagnostic. Une note de synthèse et le plan d'action détaillé ont été transmis en novembre 2017 à l'ensemble des collaborateurs France.

Par ailleurs, deux initiatives ont été mises en œuvre :

- Un guide des ressources mobilisables chez Socomec et à l'extérieur, pour faire face aux situations de souffrance liées aux RPS et gérer les situations à risque,
- Une procédure qui peut être engagée par un salarié s'estimant victime d'une telle situation, ou par un tiers estimant être témoin d'une situation répondant à la définition de violence au travail.

Actions 2021

- La phase 2 du projet, consistant à mettre en conformité les différents parcs machines a démarré en 2021 et se poursuivra les années à venir. D'importants investissements seront effectués.
- Mise à jour du document d'évaluation des risques psychosociaux sur les sites français.
- Des campagnes de vaccination antigrippale et COVID-19 ont été lancées sur certains sites.

Objectifs 2022 :

- Ergonomie : Test d'exosquelettes sur les sites industriels alsaciens
- Risque incendie : Poursuite du plan d'actions visant la réduction des risques liés aux batteries Li-Ion.
- Risques psychosociaux : Formation des managers France à la prévention des risques psychosociaux sous format e-learning

5.4. Indicateurs de performance sur la santé et sécurité des collaborateurs

Enjeux	Indicateurs	2020	2021	Variation
Santé et Sécurité	Taux de fréquence des accidents du travail	6,16% **hors filiales commerciales internationales*	4,90 %	**- 1,26 %**
	Taux de gravité des accidents du travail	0,29% **hors filiales commerciales internationales*	0,19 %	**- 0,10 %**

6. GARANTIR DES ACHATS RESPONSABLES ET ENGAGES

Risques extra-financiers identifiés

Socomec souhaite établir des relations solides avec ses partenaires afin d'éviter toutes pratiques douteuses (pratiques sociales et environnementales) chez les sous-traitants.
Mettre en place une filières d'achats responsables nous permet de limiter notre impact environnemental et d'assurer le respect des droits humains dans notre chaine de valeur.

6.1. Notre politique de relations avec nos fournisseurs

Le développement durable constitue un des quatre principaux piliers de la politique Achats du Groupe Socomec. Privilégier des fournisseurs responsables et engagés ainsi que des matières premières écoresponsables fait partie des objectifs du département Achats de Socomec. Le Groupe s'appuie ainsi sur trois documents exprimant ses politiques en termes d'éthiques des affaires, d'environnement et d'exigences sociale auprès des fournisseurs :

- Code de conduite
- Politique d'approvisionnement sans minéraux issus des zones de conflits.
- Surveillance éthique de nos principaux fournisseur (Outil « Business Partner Integrity »)

Cette politique contribue aux Objectifs de Développement Durable 8 et 17.

6.2. Achats responsables

Tous les fournisseurs doivent signer le « Code de conduite » de Socomec ou à défaut avoir un code de conduite propre en accord avec celui de Socomec. Édité en 2019, ce document exprime les attentes du Groupe vis-à-vis de ses partenaires fournisseurs et les accompagne dans une démarche commune de progrès en matière de développement durable.

Les fournisseurs et partenaires s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- Être ouverts et transparents sur leur politique sociale et environnementale,
- Respecter les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les principes du Pacte Mondial et les faire respecter par leurs propres sous-traitants,
- Accepter l'éventualité de recevoir des auditeurs, internes ou externes, mandatés par le Groupe Socomec afin de vérifier l'application de la présente charte et, le cas échéant, de mettre en œuvre des mesures correctives,
- Mettre en place des actions visant à se rapprocher des meilleures pratiques en termes de réglementations sociales et environnementales.

Action 2021

En 2021, Socomec a fait signer son code de conduite par ses fournisseurs de produits et de prestations. Le Groupe couvre ainsi 85% de son chiffre d'affaires avec des fournisseurs engagés dans des principes sociétaux et éthiques communs.

Évaluation des fournisseurs

- **Evaluation initiale de fournisseurs potentiels**

La Direction des achats demande à ses nouveaux fournisseurs de remplir un questionnaire d'information relatif à l'organisation de leur entreprise. Ce dernier aborde plusieurs domaines :

- Ressources humaines et responsabilité sociale,
- Droits de l'homme : travail des enfants, travail forcé,
- Référentiel sociétal (Global Compact, EcoVadis, ISO 26000, ISO 14001),
- Environnement : norme ISO 14001/50001, économie d'énergie, gestion des déchets, etc.

Suite à cela, et afin d'affiner le choix du partenaire, un audit sur le site du fournisseur a lieu afin de vérifier la véracité des informations.

- **Evaluation tout au long du partenariat avec le fournisseur**

Tous les deux ans, Socomec réalise un audit auprès de ses fournisseurs pour s'assurer qu'ils soient toujours en accord avec les valeurs et les attentes du Groupe.

En partenariat avec la plateforme « Business Partner Integrity », Socomec évalue ses clients et fournisseurs, améliore son sourcing et maîtrise ses risques. Depuis 2018, Socomec sonde en continu l'ensemble des partenaires stratégiques du Groupe sur leurs implications dans divers faits discriminatoires. Un Comité a été constitué pour suivre ces évaluations et gérer les cas où le partenaire commercial s'avérerait non conforme.

Objectifs: Exiger de nos fournisseurs de s'évaluer via l'agence de notation Ecovadis. Nous souhaitons mener des partenariats avec des fournisseurs engagés dans une démarche RSE.

Sensibilisation des acheteurs

Tous les nouveaux collaborateurs acheteurs sont sensibilisés dès leur arrivée à la politique d'achats durables de Socomec. Ils signent la « Charte des relations fournisseurs responsables » et prennent connaissance du code de conduite.

6.3. Engagement sur des approvisionnements responsables en minéraux

Au même titre que les gouvernements, les ONG et de nombreuses entreprises, Socomec condamne les violations des droits de l'homme qui perdurent en République démocratique du Congo et dans les pays limitrophes. Dans cette région d'Afrique, certains minéraux sont utilisés pour produire des métaux comme l'étain, le tantale, le tungstène et l'or, fréquemment utilisés dans la composition des produits électriques et électroniques. Ces minéraux sont souvent extraits dans des conditions de violence extrême et de non-respect de l'environnement. Ils peuvent également financer, directement ou indirectement, des groupes armés engagés dans la guerre civile.

Socomec ne se procure pas de minéraux directement auprès des mines et des fonderies. Néanmoins, dans le respect des législations et des droits de l'homme et conformément aux attentes de ses clients, le Groupe complète chaque année le document de reporting du *Responsible Minerals Initiative* (RMI). Ce document (CMRT) vise à faciliter le transfert d'information sur l'approvisionnement responsable en minéraux tout au long de la chaîne de valeurs.
De plus, Socomec demande à ses fournisseurs directs, lorsqu'ils sont concernés par cette thématique, de :

- se conformer aux réglementations existantes et de fournir toutes les déclarations nécessaires. Les équipes achats de Socomec mettent fin aux partenariats avec les fournisseurs ne respectant pas ces obligations,
- s'approvisionner auprès de fournisseurs responsables, ayant eux-mêmes une politique d'approvisionnement sans minéraux issus des zones de conflits. Socomec demande à ses principaux fournisseurs de signer sa politique d'approvisionnement sans minéraux issus des zones de conflits.

En 2020, le Groupe a renouvelé sa demande de conformité auprès de tous ses fournisseurs concernés par les approvisionnements responsables en minéraux. Les partenaires ont à nouveau signé la charte des approvisionnements responsables en minéraux de Socomec.

6.4. Indicateur de performance sur les Achats responsables

Enjeux	Indicateurs	2020	2021	Variation
Achats responsables	Taux de chiffre d'affaires couvert par des fournisseurs signataires du code de conduite	56 % **Fournisseurs couvrant 73 % du chiffre d'affaires de Socomec*	84 % **Fournisseurs couvrant 85 % du chiffre d'affaires de Socomec*	**+ 28 %**

7. RENFORCER LA CONFIANCE ET LA TRANSPARENCE AVEC NOS PARTENAIRES

Risques extra-financiers identifiés

Le risque principal identifié par le Groupe réside dans les pratiques des affaires influencées par des actes de corruption, conflits d'intérêts, trafics d'influence, pratiques anticoncurrentielles, paiements de facilitation. Ces risques peuvent avoir différents impacts : atteinte à la réputation de Socomec et donc à sa pérennité (perte de chiffre d'affaires, difficultés à trouver des ressources humaines ou des partenaires), fuites d'informations (atteinte à la confidentialité des données).

7.1. Notre politique éthique et conformité

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale et environnementale, Socomec s'engage à promouvoir un comportement éthique rigoureux au sein de ses organisations et envers ses partenaires.
Les règles de bonne conduite édictées s'appuient sur les valeurs sur lesquelles s'appuie le Groupe : l'ouverture, l'engagement et la responsabilité.

Respect des droits fondamentaux

Le Groupe Socomec reconnaît et respecte les principes fondamentaux édictés par les textes de référence, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ainsi, dans tous les pays où il est implanté, Socomec :

- Proscrit toute forme de travail forcé ou obligatoire,
- Interdit le travail des enfants et la discrimination basée sur l'âge, la race, le sexe, la nationalité, la religion ou les opinions,
- Reconnaît la liberté syndicale et le droit de négociation collective,
- Œuvre pour l'amélioration des conditions de travail et la prévention des accidents et des risques sur la santé de ses collaborateurs,
- Et lutte contre toute forme de harcèlement au travail.

Le Groupe s'engage à être vigilant quant à l'évolution des réglementations nationales et internationales et à promouvoir le respect du droit dans sa sphère d'influence, et notamment auprès de ses fournisseurs et partenaires.

Pratiques équitables et loyales

En cohérence avec ses engagements et ses valeurs, la politique éthique du Groupe Socomec repose sur les principes et les pratiques suivantes :

- Une gouvernance ouverte intégrant des considérations sociales, sociétales et environnementales dans ses prises de décision et en assurant une communication régulière,

- Un dialogue social constructif et franc avec les représentants élus du personnel,

- L'équité de traitement de chaque employé, dans le cadre de son évolution professionnelle et salariale, basée sur l'évaluation objective des performances obtenues, des compétences acquises et des aptitudes développées dans l'exercice de ses missions,

- Des pratiques de management fondées sur des relations contractuelles et collaboratives. Elles favorisent l'initiative et l'engagement des collaborateurs et sont respectueuses des personnes et de leurs différences,

- Un devoir de réserve de chaque employé, qui s'interdit de nuire à la réputation du Groupe par des prises de position critiques ou diffamatoires via des médias ou des réseaux sociaux,

- Le respect de la confidentialité obligeant la société à respecter la vie privée de ses employés et engageant ceux-ci à ne pas divulguer à l'extérieur de l'entreprise des informations confidentielles sur Socomec, ses clients, fournisseurs et partenaires,

- La reconnaissance d'une concurrence libre et ouverte, essentielle au développement des économies nationales et respectueuse du droit des consommateurs. De plus, dans le cadre de ses activités promotionnelles et commerciales, Socomec s'interdit toute critique erronée préjudiciable à la réputation de ses concurrents,

- Le rejet de toute forme de corruption. À ce titre, les pratiques commerciales interdisent tous paiements illicites. De plus, les invitations, cadeaux d'affaires et autres avantages divers sont de valeur raisonnable et ne sont tolérés que dans la mesure où ils ne donnent lieu à aucune contrepartie infondée. Ces faveurs doivent en outre être connues et approuvées par le responsable hiérarchique du collaborateur concerné,

- La prévention des conflits d'intérêts dans les relations avec les fournisseurs et partenaires externes. Ces relations ne doivent pas être influencées, ou susceptibles de l'être, par des intérêts personnels, au détriment évident de ceux du Groupe,

- Le respect de la propriété intellectuelle, notamment en matière de brevets, de marques, de droits d'auteur et de créations diverses.

Cette politique contribue aux Objectifs de Développement Durable 8 et 17.

7.2. Gouvernance

Le comité Ethique et Conformité s'engage à des revues régulières pour vérifier si le Groupe atteint ses engagements et pour identifier les améliorations éventuelles. Il est composé des Directions des ventes, industrie, achats, ressources humaines, juridique, finances et communication et développement durable. Il a pour objectif de se réunir mensuellement. Le Bureau a nommé quatre référents éthique et conformité : ils sont chargés de traiter les alertes reçues et de mener les investigations correspondantes.

Objectif 2022 – 2023

- Mise en place d'un réseau de « compliance officers » afin de soutenir les actions du comité éthique (signature du code de conduite, suivi de formation, etc.) de manière locale sur tous les sites de production et filiales commerciales du Groupe.

7.3. Garantir l'éthique des affaires dans les échanges avec nos partenaires

Socomec applique avec détermination les mesures permettant de lutter contre le risque de corruption et contre toute pratique commerciale contraire à l'éthique.
Dès 2017, le Groupe a mis en place de nouvelles mesures de prévention contre les risques de corruption, conflits d'intérêts, pratiques anticoncurrentielles, trafics d'influence et paiements de facilitation dont les éléments ci-dessous :

- Cartographie des risques de corruption
- Outil « Business Partner Integrity »
- Code de conduite interne et externe
- Dispositif d'alerte
- Formation des collaborateurs sur la politique éthique du Groupe

La **cartographie des risques** de corruption est destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les menaces d'exposition du Groupe à des sollicitations externes aux fins de corruption.

L'outil « **Business Partner Integrity** » sonde en continu l'ensemble des partenaires stratégiques du Groupe sur leur implication dans divers faits discriminatoires. Un Comité « Know your customer » a également été constitué pour suivre ces évaluations et gérer les cas où le fournisseur s'avérerait non conforme.

Un **code de conduite** bâti sur des lignes directrices précises fixant les règles d'intégrité, de respect des règles et des personnes est annexé au règlement intérieur de Socomec. Un code de conduite externe est également ajouté aux conditions générales de vente à destination des partenaires.

Objectif 2022 : Le code de conduite interne a été déployé à l'échelle du Groupe. A partir de 2022, une campagne de déploiement sera menée, pays par pays, et à l'aide de l'outil informatique, pour garantir la prise de connaissance de ce code de conduite par tout salarié du Groupe, dans sa langue de travail.

En 2019, un **dispositif d'alerte** a été mis en place pour favoriser le recueil des signalements, émanant des collaborateurs ou des partenaires, relatifs à l'existence de conduites ou de situations qui menaceraient l'intérêt général de Socomec : corruption, conflit d'intérêts, falsification de documents, manipulation de comptabilité et d'audit, vol, fraude, détournement de fonds, travail des enfants, travail forcé, traite des êtres humains, santé et sécurité, pollution environnementale, harcèlement, discrimination.

Action 2020 – 2021

En 2020, le Groupe a déployé un dispositif de formation destiné aux collaborateurs sur la politique éthique de Socomec. La formation présente les principes du code de conduite du Groupe et met en scène des situations à risques afin d'en faciliter l'identification au quotidien. Elle présente également la procédure d'alerte.

La Formation a été déployée en format e-learning partout où cela a été possible. Un effort particulier a été fait pour permettre à tous les collaborateurs non équipés d'ordinateurs d'accéder à cette formation (que cela soit par accès depuis un PC dans une salle équipée pour les collaborateurs ayant une licence d'accès à notre plateforme de formation en ligne « Socomec Academy » ou via des sessions de briefing en salle pour les autres). Le contexte de crise sanitaire a pesé sur la vitesse de déploiement, mais le processus est bien engagé à fin 2021 pour l'ensemble des entités du Groupe.

Objectif 2022 :

- A partir de 2022, une deuxième séquence de formation en ligne sera déployée. Elle est composée de vidéos illustrant des situations pouvant se présenter ; elle vient ainsi compléter le « socle » déjà déployé et agira en rappel des principes vus lors de cette formation initiale. Cette deuxième séquence sera déployée uniquement pour les employés hors production.

7.4. Lutte contre l'évasion fiscale

Le Groupe n'a pas identifié l'évasion et la fraude fiscale comme un risque ; en effet, nous ne recherchons pas l'optimisation fiscale (par exemple : localisation de profit taxable dans des fiscalités avantageuses).

La gestion des prix de transferts entre entités du Groupe est centralisée et suit les règles de l'OCDE. Socomec s'appuie sur des benchmarks de sociétés à activités équivalentes pour calibrer le montant/pourcentage de profits laissés localement.

7.5. Indicateur de performance sur l'éthique des affaires

Enjeux	Indicateurs	2020	2021	Variation
Ethique des affaires	Taux de collaborateurs formés sur la politique éthique et conformité	N/A	81,2% **hors Algodue, Boltswitch, Powersmiths et CCS*	N/A

8. REDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Risques extra-financiers identifiés

En matière d'environnement, le Groupe Socomec identifie deux risques principaux :

- Aggraver le changement climatique
- Générer de nouvelles pollutions.

8.1. Notre politique environnementale

Afin de contribuer à la préservation des ressources naturelles et de réduire les impacts environnementaux ainsi que l'empreinte carbone du Groupe, Socomec s'engage à :

Promouvoir l'efficacité énergétique dans sa sphère d'activité :

- En réduisant la facture énergétique de ses clients,
- En diversifiant son offre dans le secteur des énergies renouvelables,
- En équipant ses sites industriels et commerciaux d'installations solaires.

Réduire notre empreinte carbone:

- Respecter les exigences légales et normatives en matière d'environnement
- Mettre en œuvre un système de management environnemental performant (ISO 14001)
- Optimiser la consommation d'énergie de nos sites industriels et commerciaux, en privilégiant les bâtiments à haute performance énergétique, les énergies renouvelables et toutes actions contribuant aux économies d'énergie
- Pratiquer une gestion rigoureuse de nos déchets industriels et bureautiques, en réduisant au maximum le tonnage des déchets de l'ensemble des sites industriels, en collectant et triant nos déchets et en augmentant le taux de valorisation de ces déchets
- Sensibiliser le personnel aux enjeux environnementaux et à l'impact de nos produits sur l'environnement
- Réduire l'impact de nos produits grâce à l'écoconception (voir chapitre 11)

Cette politique contribue aux Objectifs de Développement Durable 7, 12 et 13.

Objectifs 2022 : formalisation de la politique environnementale Groupe avec validation d'objectifs chiffrés et ambitieux à horizon 2030. Cette nouvelle politique inclut notamment les objectifs suivants :

- Une certification ISO 14001 à 100% de nos sites industriels
- La réalisation d'un bilan carbone en 2022 périmètre Groupe sur les scopes 1 à 3 en 2022 suivi de la construction d'une stratégie bas carbone sur le long terme

8.2. Vers 100 % de nos sites industriels certifiés ISO 14001

Socomec souhaite certifier la totalité de ses sites industriels ISO 14001. Objectif : définir et maintenir une gouvernance environnementale forte au sein de ces derniers, afin d'améliorer leur performance environnementale. Les sites sont audités chaque année ; ils doivent évaluer leurs risques environnementaux et mettre en œuvre une stratégie pour y répondre.
Les thématiques étudiées sont les suivantes : consommations énergétiques, déchets produits, émissions de CO_2, etc.

Les entités certifiées ISO de Socomec sont :

- Cinq sites industriels certifiés ISO 14001 (deux en France, un en Chine, un en Italie et un au Canada) sur douze sites au total ; près de 42 % de nos sites sont certifiés ISO 14001
- Deux filiales commerciales certifiées ISO 14001 (une en Espagne et une au Portugal),
- Un site industriel certifié ISO 50001 (en France).

8.3. Diminuer notre empreinte carbone

Notre dernier bilan carbone a été calculé en 2019 sur un périmètre Groupe. Socomec s'est intéressé aux 4 postes qui émettaient le plus de CO2 à savoir le fret, les achats de matières premières, les consommations énergétiques et les consommations électriques des produits vendus aux clients.

Objectif 2022-2023 :

- Réaliser un bilan carbone périmètre Groupe sur les scopes 1 à 3 en 2022
- Construire une stratégie bas carbone à l'appui de la méthode de l'Ademe ACT « Step by Step » afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Groupe en 2023
- S'aligner sur la trajectoire des accords de Paris à horizon 2030

8.4. Des bâtiments à haute performance énergétique

Socomec veut contribuer à la construction d'une économie bas carbone : le Groupe privilégie les bâtiments à haute performance énergétique, les énergies renouvelables et toutes les actions contribuant aux économies d'énergie.

Toutes les nouvelles constructions sont des bâtiments à haute performance énergétique. Ils respectent les critères suivants (Réglementation thermique 2012) :

- Limitation de la consommation d'énergie dans les différents usages : éclairage LED, détection de présence et de luminosité, capteurs, climatisation…,
- Meilleure isolation des murs, vitrages, toitures, nouveaux matériaux afin de réduire les besoins de chauffage,
- Développement d'équipements décentralisés pour la production d'électricité, de chauffage et d'eau chaude utilisant des énergies renouvelables, comme le photovoltaïque ou les pompes à chaleur eau/eau,

- Utilisation de technologies telles que compteur intelligent, brise-soleil, rideaux extérieurs se déroulant suivant la course du soleil.

Socomec travaille également sur la rénovation de ses anciens bâtiments afin qu'ils répondent, eux aussi, à ces critères environnementaux : isolation, éclairage LED avec détection de présence (bureaux, lieux communs, sanitaires) et de luminosité (bureaux, salles de réunion) et système de chauffage.

Energie photovoltaïque

Trois sites industriels (deux en France et un en Italie) sont équipés de panneaux photovoltaïques. L'énergie produite est soit consommée soit réinjectée dans le réseau. De plus, l'un de nos sites industriels français est sous contrat d'énergie verte.
Enfin, le Groupe a mis en place des lampadaires photovoltaïques sur ses sites français et tunisien.

Optimiser la consommation d'électricité

Socomec pourvoie ses bâtiments de compteurs électriques pour mesurer en temps réel la consommation, l'adapter en conséquence et ainsi contribuer à réduire sa consommation globale d'électricité.
Depuis 2018, le Groupe poursuit son objectif d'installer un compteur par bâtiment.
En France, Socomec a installé un produit de sa gamme « power monitoring » comme démonstrateur industriel : il analyse les consommations énergétiques et surveille les paramètres électriques de la qualité de l'énergie. Il permettra de mieux concevoir les futures applications dédiées à l'optimisation, la disponibilité et la sécurité de l'énergie électrique.

Actions 2021

En 2021, les actions ci-dessous ont facilité l'optimisation énergétique des moyens de production sur les sites Alsaciens

- Deux presses au moulage et un compresseur (air comprimé) ont été changés : cela entraine une baisse de consommation d'énergie en temps de fonctionnement équivalent.
- Un achat de presses s'est réalisé par le biais de Certificats d'Economies d'Energies (CEE, une prime pour l'installation de système permettant de réduire la consommation d'énergie)
- Un comptage plus précis a été réalisé sur les zones des ateliers U1 et U2 afin d'identifier les points énergivores. Ces informations ont été intégrées sur la plateforme de supervision des consommations énergétiques Wiotys. Les fonctions principales de ce produit de Socomec sont la collecte et la centralisation des données énergétiques relayées par les compteurs communicants.

8.5. La collecte et le tri des déchets industriels

Les déchets industriels générés par Socomec sont stockés, évacués et valorisés en respectant la règlementation et les pratiques en vigueur.
La procédure de gestion des déchets Socomec définit les règles à respecter dès la production et le stockage de ces déchets, jusqu'à leur enlèvement pour traitement et élimination.

Les principaux déchets générés à Socomec sont les suivants :

- Déchets non dangereux : carton / papier ; plastiques d'emballage ; métaux ; déchets industriels de type « déchets ménagers » ; DEEE.
- Déchets dangereux : emballages vides souillés ; aérosols ; huiles usées ; liquides aqueux de nettoyage ; dégraissant / phosphatant ; batteries ; condensateurs.

La gestion de ces déchets est auditée lors des audits terrain effectués sur les sites industriels.

Les collaborateurs sont sensibilisés depuis de nombreuses années au tri des déchets et aux règles de stockage associées.
Les bonnes pratiques sont régulièrement rappelées par :

- Des affichages à côté des bennes,
- Des mails d'information en cas de non-respect des consignes de tri des déchets,
- La mise à disposition de contenants et rétentions pour le stockage des produits dangereux,
- Des modules de sensibilisation dédiés aux collaborateurs et aux prestataires.

Le Groupe s'assure que le transport de déchets dangereux ne génère pas de risque de pollution. À cette fin, chaque enlèvement de déchets dangereux sur les sites alsaciens est audité.

Nous menons tous les ans des actions associées au traitement de l'ensemble des familles de déchets.

Actions 2021

- Audit « Transport de Marchandises Dangereuses » réalisé par un organisme externe sur les sites alsaciens (stockage des déchets dangereux tels que les piles, batteries, tubes fluorescents, emballages vides souillés…).
- Déménagement de la déchetterie du site de Benfeld, intégrant également la refonte des flux de déchets. Le tri des déchets se fait à la source puis à la déchetterie du site de Benfeld, l'objectif étant de limiter au maximum le risque d'erreur.
- Contrôle des gants d'électriciens sur les sites alsaciens, permettant de ne pas les jeter (tous les 6 mois ou 1 an, en fonction de la classe des gants).
- Recyclage des masques chirurgicaux sur les sites alsaciens.

Objectifs 2022 :

- Améliorer le tri des déchets sur les sites industriels et augmenter la valorisation de ces déchets
- Nettoyage des gants anti-coupure mis à disposition sur les sites alsaciens, permettant d'éviter de jeter des milliers de paires de gants chaque année
- Diminuer la consommation de papier sur le site tunisien.

8.6. Plan de mobilité

Depuis 2019, Socomec met à disposition quatre vélos à assistance électrique pour faciliter les déplacements intersites de ses collaborateurs alsaciens.
Dans le but de :

- Gagner du temps dans les déplacements et pour se garer,
- Participer concrètement à sa démarche de réduction de CO2,
- Encourager les collaborateurs à pratiquer une activité physique.

Les collaborateurs ont parcouru 820 kilomètres. Autant de kilomètres non parcourus en voiture, soit une économie de 100 kilogrammes d'équivalent CO2.

Par ailleurs, Socomec a mis en place une politique de promotion des véhicules hybrides, pour les collaborateurs bénéficiant d'une voiture de fonction, et forme les commerciaux se déplaçant le plus à l'éco-conduite.

Enfin, le siège a participé pour la troisième année consécutive au challenge inter-entreprises strasbourgeois « Au boulot à vélo » qui promeut l'utilisation du vélo sur les trajets domicile-travail. 41 collaborateurs issus de l'Eurométropole et de ses alentours ont représenté l'entreprise et ont parcouru ensemble 9 860 km.
Cet évènement est un moyen de sensibiliser les collaborateurs du siège à l'utilisation du vélo et des mobilités douces pour les trajets domicile-travail.

8.7. Indicateurs de performance sur l'environnement

Enjeux	Indicateurs	2020	2021	Variation
Environnement	Taux de valorisation des déchets	73,0 % **hors filiales commerciales internationales et hors site de production américain CCS*	73,4 % **hors filiales commerciales internationales et hors site de production américain CCS*	**+ 0,4 %**
	Taux d'énergie renouvelable dans la consommation électrique totale	N/A	12 % **hors filiales commerciales internationales*	N/A
	Taux de sites industriels certifiés ISO 14001	42 % **hors filiales commerciales françaises et internationales*	42 % **hors filiales commerciales françaises et internationales*	0

9. PROMOUVOIR L'ECOCONCEPTION ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Risques extra-financiers identifiés

Socomec, dans ses différents processus de production, s'expose à un risque de contribution au réchauffement climatique, d'épuisement des ressources naturelles et de non-conformité de ses produits et de ses prestations par rapport aux normes issues de la législation. Et cela peut provoquer des réactions en chaîne : difficultés d'accès à certains marchés, déficit d'innovation, mauvaise image de l'entreprise et de ses produits, complexité à attirer les talents, à motiver et fidéliser les collaborateurs de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux.

9.1. Notre politique d'écoconception

La politique du Groupe est d'innover en permanence pour réduire l'impact environnemental des produits, notamment en améliorant leur efficacité énergétique et en favorisant l'économie circulaire, en vue d'aider ses clients à concevoir des installations moins gourmandes en énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.

Le Groupe Socomec a ainsi pour objectif de :

- Respecter les exigences réglementaires et normatives environnementales applicables à ses produits.
- Fournir sur demande à ses clients une information sur la performance environnementale de ses produits, notamment via des Profils environnementaux produits (PEP) ou des éco-déclarations conformes aux référentiels en vigueur, dont la norme ISO 14025.
- Augmenter progressivement la part de produits éco conçus
- Stimuler l'innovation et l'adhésion des salariés par l'intégration de l'écoconception dans les processus.
- Assurer la pérennité et le contrôle des prix de revient des produits Socomec par le choix, dès leur conception, de matériaux et de composants d'avenir et le recours à des achats écoresponsables.
- Promouvoir la fiabilité et la comparabilité des données environnementales dans le secteur des équipements électriques et électroniques en participant activement aux travaux de normalisation des instances professionnelles.
- Établir des stratégies d'écoconception pertinentes anticipant les besoins prioritaires de nos clients. Socomec s'est fixé les objectifs d'amélioration suivants :
  - Limiter l'utilisation de substances dangereuses pour des produits sains,
  - Améliorer l'efficacité énergétique et matière pour des produits économes,
  - Anticipant la fin de vie des produits et viser leur recyclabilité.

Cette politique contribue aux Objectifs de Développement Durable 7, 9 et 12.

Action 2021

En 2021, un groupe de travail s'est concentré sur la refonte de la politique Ecoconception afin de l'orienter vers les principes de l'économie circulaire. Ce travail se poursuivra en 2022 afin de formaliser cette nouvelle politique.

Objectif 2022 : Formalisation de la nouvelle politique Ecoconception et mise en place des plans d'actions correspondants.
Les objectifs pour les prochaines années intègrent les éléments suivants :

- Introduire des principes de l'économie circulaire dans la conception des nouveaux produits et services et favoriser l'allongement de la durée de vie des produits
- Favoriser des choix de matière responsables compatibles avec les exigences de sécurité et de performance de nos produits
- Imaginer et concevoir des solutions permettant d'améliorer encore davantage l'efficacité énergétique de nos produits et services
- Communiquer à nos clients de manière transparente l'impact environnemental de nos produits sur tout le cycle de vie notamment via des profils environnementaux produits

Socomec a également pour objectif de sensibiliser ses collaborateurs à l'écoconception. Un module d'e-learning est en construction en 2022 à destination des collaborateurs œuvrant au développement de produits.

9.2. Substances dangereuses

Prioritairement tourné vers le développement de solutions innovantes et respectueuses de la santé humaine et de l'environnement, le Groupe Socomec vise quatre objectifs :

- Respecter et anticiper de manière volontariste les réglementations « Restriction of Hazardous Substances » (RoHS) et « Registration, Evaluation, Authorization and restriction of CHemicals » (REACH) :
  - Concevoir la plupart de nos nouveaux produits en conformité avec les réglementations européennes et internationales en matière de limitation des substances dangereuses, et notamment le chrome hexavalent, le mercure, le cadmium, le plomb, le PBB et le PBDE, même lorsque ces règlements ne concernent pas directement nos produits,
  - Privilégier des matériaux et des composants ne contenant pas de substances extrêmement préoccupantes au titre de la réglementation REACH.

- Effectuer une veille permanente pour :
  - Identifier au plus tôt les évolutions réglementaires ou normatives et leurs impacts sur nos produits, et ainsi pérenniser l'offre de Socomec,
  - Stimuler l'innovation technologique en intégrant notre politique substances dangereuses au programme plus global d'écoconception du Groupe Socomec.

- Accompagner fournisseurs et partenaires :
  - Socomec sensibilise ses fournisseurs et partenaires aux réglementations substances de plus en plus nombreuses, complexes et contraignantes, en leur fournissant le support nécessaire à l'identification de ces nouvelles obligations.

- Fournir à nos clients :
  - Les meilleures informations disponibles et les plus pertinentes quant à la présence éventuelle de substances dans nos solutions,
  - Des solutions intégrables dans des installations elles-mêmes soumises aux réglementations sur les substances dangereuses.

Afin de répondre aux réglementations relatives à l'utilisation des substances dangereuses, Socomec anticipe depuis de nombreuses années l'absence et la substitution des substances dangereuses dans la conception de ses produits. Par ailleurs, le Groupe s'est rapproché en 2018 d'un prestataire spécialisé dans les substances dangereuses afin de sensibiliser ses fournisseurs au respect de ces nouvelles réglementations. Une attention particulière a été portée sur l'absence de phtalates dans ses approvisionnements.

Socomec va également au-delà de la réglementation en limitant volontairement, quand cela est possible, certaines substances toxiques non réglementées à ce jour, telles que les composés halogénés ou phosphorés et le PVC.

9.3. Recyclage et valorisation des produits

Le Groupe Socomec est concerné par la Directive européenne Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE 2012/19/EU) : il l'applique et anticipe ses futures évolutions.

Une responsabilité partagée

Arrivés en fin de vie, nos produits deviennent des DEEE : ils contiennent des composants pouvant avoir un impact sur l'environnement, tout en présentant un fort potentiel de valorisation des matières qui les composent.

Compte tenu de la forte croissance des DEEE au sein de l'Union européenne, la Directive DEEE 2012/19/EU responsabilise les fabricants, mais aussi les importateurs, distributeurs, utilisateurs finaux… Dès lors que les équipements arrivent en fin de vie, les différents acteurs doivent respecter les obligations suivantes :

- Faciliter le recyclage et la valorisation des DEEE par la conception des produits initiaux, leur réemploi et leur démantèlement ; marquer les produits ; s'assurer que les utilisateurs obtiennent les informations nécessaires sur le démantèlement et les systèmes de reprise et de collecte mis à leur disposition, ainsi que sur leur rôle dans le recyclage et les autres formes de valorisation des DEEE,
- Mettre en place et financer des filières de recyclage respectueuses de l'environnement.

Les objectifs de Socomec

Pour limiter ses impacts environnementaux et garantir à ses clients une gestion responsable des équipements électriques et électroniques en fin de vie, le Groupe Socomec s'engage à poursuivre les objectifs suivants :

- Augmenter la recyclabilité de ses nouveaux produits, par l'écoconception, en respectant et en anticipant les réglementations européennes et internationales REACH et RoHS en matière de limitation des substances dangereuses,
- Fournir sur demande, à ses clients et aux opérateurs de traitement, une information sur le recyclage des installations électriques en fin de vie respectueux de l'environnement, par des instructions listant le bilan matières et localisant les composants nécessitant un traitement spécifique,
- Déployer le marquage sur ses produits, en accord avec la norme européenne EN 50419, pour une généralisation de la collecte sélective des DEEE.

Fiche de démantèlement produit

La réglementation impose aux constructeurs de fournir aux clients ou aux recycleurs, dès lors qu'ils le demandent, des fiches informant sur la composition des produits et les points d'attention à respecter lors du démantèlement des produits en fin de cycle de vie. Socomec a fait le choix de mettre les fiches de démantèlement à disposition de ses clients sur demande pour l'ensemble de ses principaux produits.

Socomec a participé à la création d'une filière de collecte et de recyclage

En France, Socomec a été volontaire pour contribuer à la création d'une nouvelle filière de recyclage des produits électriques professionnels, en collaboration avec d'autres constructeurs et l'organisme de recyclage Eco-systèmes. En effet, les produits électriques et électroniques professionnels étant très spécifiques, aucune filière n'existait jusqu'à maintenant pour les traiter lors de leur fin de vie.

Socomec mène également des actions hors de France, dans les pays où ses produits sont commercialisés. En Europe, les filiales ont toutes été sensibilisées et accompagnées pour mettre en place un plan d'action de recyclage des produits en fin de vie. Hors Europe, Socomec a réalisé un mapping règlementaire.

9.4. Impact environnemental des produits

Profil Environnemental Produit

Afin de maîtriser l'impact environnemental de ses produits et pour répondre à la forte demande de ses clients, Socomec travaille depuis dix ans sur des éco-déclarations décrivant les caractéristiques et les impacts environnementaux de ses produits. Depuis 2011, Socomec adhère à l'éco-organisme PEP ecopassport, association dont la mission est de développer au plan international un programme de référence pour déclarer les impacts environnementaux des produits électriques, électroniques et de génie climatique.

Un Profil Environnemental Produit est un outil d'éco-déclaration : il permet de qualifier les performances environnementales des produits de manière objective et fiable, afin d'éclairer le

choix des clients et des prescripteurs de manière loyale et raisonnée, conformément à la règle internationale ISO 14025.
Socomec s'engage à communiquer à ses clients de manière transparente l'impact environnemental de ses produits sur tout le cycle de vie,

La réalisation de ces PEP intègre les différents impacts environnementaux tout au long du cycle de vie du produit : composition matière des produits, fabrication, transports utilisés, consommation énergétique, fin de vie, conformément à la norme internationale ISO 14040.

Action 2021 :
16 nouvelles fiches PEP ont été créés et des référents ont été formés dans le Groupe.

Objectifs 2022-2030 :

- Augmenter le nombre de « Profils Environnementaux Produits » chaque année et atteindre une couverture de 100 % de nos nouvelles gammes de produits d'ici 2030
- Mise en libre accès des fiches PEP sur le site web du Groupe
- Création d'un module e-learning sur l'écoconception pour nos équipes en lien avec la conception produit

9.5. Engagement sociétal dans l'écoconception

Par son engagement, Socomec vise à soutenir les acteurs locaux, transmettre son expertise et attirer de nouveaux talents.

Socomec préside le groupe de travail « Sustainability » du CEMEP UPS (European Committee of Manufacturers of Electrical Machines and Power Electronics) qui est le syndicat professionnel de fabricants d'ASI. Ses missions sont de surveiller les initiatives environnementales mondiales impactant le secteur des ASI et de définir des positions pour la profession et les utilisateurs.

Socomec participe aux commissions environnement et développement durable du Groupement des entreprises de la filière électronumérique française (Gimelec). Ces commissions abordent différents sujets tels que l'économie circulaire, l'éthique, les achats responsables, etc.

Enfin, dans le cadre de son implication dans l'économie circulaire, Socomec est membre du Comité de normalisation français. Celui-ci contribue à la définition des futures normes européennes encadrant l'économie circulaire pour les produits électriques : recyclabilité, réparabilité, maintenabilité.

9.6. Indicateur de performance sur les produits

Enjeux	Indicateurs	2020	2021	Variation
Ecoconception des Produits	Taux de chiffre d'affaires réalisé par des gammes de produits manufacturés couvertes par un PEP	N/A	54,7 % **hors CCS, Boltswitch, Powersmiths, Algodue, TCT (pour ces entités, les produits de la marque Socomec sont pris en compte)*	N/A
	Taux de chiffre d'affaires réalisé par des gammes de produits de négoce couvertes par un PEP	N/A	9 %	N/A

10. ENGAGEMENT SOCIÉTAL

Socomec est un groupe responsable, ouvert et engagé qui s'engage à soutenir le développement associatif et culturel au sein de la société civile par des politiques suivies de mécénat culturel et humanitaire.

Cet engagement permet d'ouvrir l'entreprise sur son environnement et de renforcer sa citoyenneté. Il alimente aussi un sentiment de fierté et d'appartenance au sein de ses collaborateurs. Il contribue à l'Objectifs de Développement Durable 11.

Don de matériel informatique : allier impact environnemental et sociétal

Socomec a souhaité valoriser ses outils informatiques, en collaboration avec la Fondation de l'UNISTRA et Emmaüs Connect Strasbourg. En 2021, près de 400 ordinateurs portables et 200 smartphones déclassés ont été donnés aux deux associations à l'occasion du renouvellement du parc informatique et téléphonique.
Cette démarche s'inscrit dans une dynamique d'économie circulaire, et permet aussi de lutter contre la fracture numérique et les inégalités sociales, actuellement renforcées par la pandémie. Ces outils informatiques ainsi qu'un accompagnement adapté pour leur bonne utilisation bénéficieront à des personnes en situation de précarité numérique.

Engagement éducatif et scientifique

Socomec s'investit dans le milieu éducatif afin de promouvoir la science.
Le Groupe est actif au sein de la Fondation de l'Université de Strasbourg en participant notamment à la Chaire Intelligence Artificielle et la Chaire conception inventive. Socomec est aussi membre du Pôle Fibre Energivie - Build & Connect et participe à des groupes d'échanges.
Enfin, le Groupe intervient depuis 2017 à L'École catholique d'arts et métiers Strasbourg-Europe (ECAM) dans le cadre d'un module sur l'Écoconception.

Engagement culturel

Depuis plus de 30 ans, Socomec affiche sa politique d'ouverture et de soutien en faveur des Arts et de la Culture, en collaborant avec des artistes locaux et internationaux dans les domaines de la musique, de la danse, de la sculpture, de l'illustration et, plus récemment, du Street Art. Socomec maintient son engagement envers l'Art et la culture, des domaines fortement impactés par la pandémie.

- **COLORS Urban Art powered by Socomec**

Socomec est le partenaire historique et premier sponsor de l'association alsacienne COLORS Urban Art powered by Socomec qui organise des événements de Street Art dans Strasbourg et dans le Grand Est.

En 2021, le Groupe renouvelle son soutien financier à l'association. « Une évidence », explique Ivan Steyert, PDG de SOCOMEC. « Avec cette crise sanitaire, les artistes et le monde de la culture traversent une période de grandes difficultés et méritent d'être soutenus encore davantage. En tant qu'acteur économique majeur dans la région, nous sommes solidaires des artistes et des structures qui les soutiennent. C'est un engagement sociétal de longue date pour Socomec, cela fait partie de son ADN. »

Le Groupe a également contribué à la mise en œuvre de la 3ème édition du Festival COLORS en septembre 2021, en dépit du contexte sanitaire.

Le Street art est une forme d'expression artistique contemporaine et universelle qui illustre parfaitement la capacité de Socomec à être à la fois ouvert sur son environnement et connecté aux jeunes générations. En soutenant activement le Street art, Socomec participe à rendre l'art accessible au plus grand nombre et à enrichir l'environnement urbain. Cet engagement permet parallèlement de développer la marque employeur du Groupe.

- **Industrie magnifique, juin 2021**

En 2021, Socomec a collaboré avec l'artiste autodidacte David David et trois entreprises familiales alsaciennes dans le cadre d'une installation artistique à ciel ouvert dans la ville de Strasbourg qui met en parallèle l'art et l'industrie dans le but de questionner et d'inspirer.

Cet événement est l'occasion de faire entrer l'industrie dans la ville et de montrer qu'une entreprise n'est pas un système fermé, mais un acteur actif dans un écosystème global, impliqué dans la vie de la ville.

L'œuvre « Libère ton énergie » reflète le savoir-faire de chaque entreprise et le fil conducteur qui les unit : l'énergie. Elle est étayée par la philosophie de l'artiste, David David, dont les peintures, les sculptures et les pièces monumentales sont porteuses de messages forts sur les sujets sociétaux, comme le consumérisme.

À l'ère de la ville intelligente, cette petite installation artistique est aussi connectée : la capacité de production et la consommation sont surveillées en temps réel, tout comme l'état de charge de la batterie.

Objectif 2022 :

- Dans le cadre de son programme d'engagement interne, Socomec s'engage à reverser des dons à l'association Electriciens sans Frontières, permettant de financer l'électrification d'un centre de santé et d'une école dans un village du Nord de Madagascar. L'avancée du projet et des fonds débloqués est présentée chaque mois aux collaborateurs du Groupe.

ANNEXES

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) sera présentée devant le Conseil d'administration en date du 10 mai 2022 ainsi qu'en Assemblée générale du 25 juin 2022. Suite au mandat d'un Organisme Tiers Indépendant (OTI), plusieurs audits ont été menés en date des 8 et 10 mars 2022 sur les sites d'Isola Vicentina (Italie) et SUE (Qingpu, Chine) En fin de rapport, vous trouverez l'attestation de l'OTI sur la sincérité et la conformité des informations publiées.

Périmètre

Le périmètre des données est celui de Socomec Holding incluant l'ensemble de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Cependant, au vu de nos indicateurs choisis, nous nous sommes concentrés sur les sites industriels de Socomec. Le détail du périmètre choisi selon les indicateurs est précisé en fin de rapport dans la partie « indicateurs de performance extra financière »

Socomec s'engage pour les objectifs de développement durable

Socomec s'engage à contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) - conformément à l'appel mondial lancé par les Nations Unies à agir d'ici 2030 - pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète, faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité, etc.

A travers ses activités et enjeux clés pour le développement durable (Protection de l'environnement, Ecoconception, Santé et sécurité, Éthique et conditions de travail), notre Groupe contribue plus particulièrement aux Objectifs de Développement Durable ci-contre.

Risques extra-financiers non couverts par le Groupe Socomec

Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que les thèmes du gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et de l'alimentation responsable, équitable et durable ne constituent pas un risqué extra-financier lié aux activités et au secteur du Groupe Socomec et ne justifie pas un développement dans le présent rapport de développement durable.

Risques liés à la consommation d'eau

La consommation d'eau n'est pas non plus identifiée comme un risque prioritaire. En effet, Socomec n'utilise pas d'eau dans ses processus de production, hormis pour des tâches de nettoyage en ateliers et pour les sanitaires. De plus, il n'y a pas de rejets d'eau dans la nature : les eaux industrielles sont en circuits fermés et ne sont rejetées ni en milieu naturel ni via le réseau de collecte communal.

EY & Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Socomec Holding

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- concernant le risque lié au changement climatique, la politique, les plans d'action et les indicateurs clés de performance ne sont pas formalisés par le groupe ;
- les indicateurs liés à l'environnement et à l'absentéisme couvrent un périmètre partiel représentant 75 % des effectifs consolidés.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;

- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)[1].

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre décembre 2021 et mai 2022 sur une durée totale d'intervention de six semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant, notamment les directions achats, ressources humaines, développement durable, éco-conception, santé sécurité et environnement.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

[1] ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (achats responsables, éco-conception des produits et lutte contre la corruption) nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : le site de Qingpu (Chine) et le site d'Isola (Italie) ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :

  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 9 % et 26 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (9 % des consommations d'énergie, 12 % des effectifs et 26 % des déchets produits) ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 10 mai 2022

L'organisme tiers indépendant
EY & Associés

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	*Informations qualitatives (actions ou résultats)*
Taux de fréquence des accidents du travail (Nb / milliers d'heures travaillées). Taux de gravité des accidents du travail (Nb / milliers d'heures travaillées). Taux d'absentéisme (%).	La santé et la sécurité des collaborateurs. L'engagement des collaborateurs.
Informations environnementales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	*Informations qualitatives (actions ou résultats)*
Part de chiffre d'affaire réalisé par des gammes de produits couvertes par une éco-déclaration PEP Ecopassport (%). Taux de valorisation des déchets des sites industriels (%). Part d'énergie renouvelable dans la consommation électrique totale (%). Part de sites industriels certifiés ISO 14001 (%).	L'éco-conception des produits. Les mesures d'amélioration de la performance énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique. La gestion des déchets.
Informations sociétales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	*Informations qualitatives (actions ou résultats)*
Part du chiffre d'affaires couvert par des fournisseurs signataires du code de conduite de Socomec (%). Part de collaborateurs formés à la politique éthique et conformité.	Les pratiques sociales et environnementales des fournisseurs et des sous-traitants. La lutte contre la corruption.